



Certificats individuels produits phytopharmaceutiques (CIPP)

Renouvellement

Public concerné	La formation CIPP renouvellement s'adresse à tout utilisateur de produits phytopharmaceutiques, ainsi que les utilisateurs en prestation de service (ouvrier paysagiste, chef d'équipe, agent des services espaces verts, chef d'entreprise ...)
Prérequis, modalités et délai d'accès	<ul style="list-style-type: none">• Pour le renouvellement d'un CIPP décideurs et opérateurs, la durée de formation est de 7 heures• Etre titulaire d'un CIPP (Primo-certificat) en cours de validité (6 à 3 mois avant la date d'échéance de validité du certificat en cours)• Formation ouverte aux salariés, chefs d'entreprise et demandeurs d'emploi.• Pour tous, la maîtrise de la lecture et de l'écriture de la langue française.• Pour les entreprises privées fournir une attestation de la MSA justifiant le versement de cotisations auprès de cet organisme.• Inscription 1 mois minimum avant la date de début de formation• Nombre de candidats minimum par action de formation : 8 candidats
Présentation générale	<p>Note de Service DGER/SDPFE 2020-22 du 14 janvier 2020</p> <p>Note de Service DGER/SDPFE/2020-231 du 07 avril 2020</p> <p>Modalités d'accès aux certificats individuels produits phytopharmaceutiques (art. R. 254.14 du code rural et de la pêche maritime).</p> <p>Renouvellement : Formation ou test seul*.</p> <p>L'échec au test seul implique le suivi de la formation de 7h</p> <p>Document attestant de la réussite au certificat postulé remis par l'organisme de formation nécessaire à la demande du certificat sur service public.fr</p> <p>Le Bordereau de score – L'Attestation de suivi de formation – l'Attestation de suivi de formation complémentaire) sont automatiquement édités par l'application : habilitation-of-phyto.fr.</p>



Objectifs	Le plan Ecophyto 2018 confirmé par le plan Ecophyto 2025 prévoit la formation de tous professionnels concernés par la manipulation et/ou l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Il a pour objectif de sécuriser et de diminuer leur utilisation.	
Contenu de la formation	<p>Décideurs en entreprise non soumise à agrément : 7 heures sur 1 jour</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réglementation et sécurité environnementale (2h) • Santé sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public (2h) • Réduction de l'usage, méthodes alternatives (3h) • Test QCM <p>Test QCM réalisé en ligne via internet sur le site de la DRAAF avec identifiant et mot de passe individuel</p>	<p>Arrêté du 29 août 2016 portant sur la création du certificat individuel pour l'activité « Utilisation à titre professionnel »</p> <p><u>Durée de validité du certificat :</u> 5 ans</p> <p>Accompagnement à la demande de certificat individuel Certiphyto sur le portail service-public.fr</p>
	<p>Décideurs en entreprise soumise à agrément : 7 heures sur 1 jour</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réglementation et sécurité environnementale (2h) • Santé sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public (2h) • Réduction de l'usage, méthodes alternatives (3h) • Test QCM <p>Test QCM réalisé en ligne via internet sur le site de la DRAAF avec identifiant et mot de passe individuel</p>	
	<p>Opérateurs : 7 heures sur 1 jour</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réglementation et sécurité environnementale (2h) • Santé sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public (3h) • Réduction de l'usage, méthodes alternatives (2h) • Test QCM <p>Test QCM réalisé en ligne via internet sur le site de la DRAAF avec identifiant et mot de passe individuel</p>	
Modalités pédagogiques	<p>Présentation sur diaporama de l'utilisation et des conséquences des produits phytopharmaceutiques et analyses de situations.</p> <p>Nos formateurs s'appuient sur les textes de lois, les connaissances préexistantes du bénéficiaire, l'interactivité dans le groupe. Il combine diverses modalités pédagogiques : des exposés théoriques, des temps d'échanges, des études de cas, permettant au bénéficiaire d'être acteur de la séance de formation.</p>	



COUTANCES

CFA–MFR de Coutances


SIRET : 78087854200015 • NDA : 25 500087550 • UAI : 0501736R

79 Avenue Division Leclerc

50200 Coutances

02 33 19 11 90

 cfa-mfr-coutances.fr mfr.coutances@mfr.asso.fr

Compétences / Capacités professionnelles visées	<ul style="list-style-type: none">• Connaître la réglementation liée à l'usage ou la vente de produits phytopharmaceutiques• Connaître les risques pour l'humain et pour l'environnement liés à l'usage des produits phytopharmaceutiques Découvrir les méthodes alternatives à l'usage des produits phytopharmaceutiques
Coût de la formation	Renouvellement via la formation de 7h : 12€ / h Renouvellement via le test seul : 60 euros Possibilité de prise en charge par VIVEA, OPCO, autofinancement.
Dates et lieu	Calendrier modulable à la demande de l'entreprise ou de l'établissement ; Ouverture des sessions à partir de 8 personnes et maxi 10 personnes. <input type="checkbox"/> du 29 au 03 juillet 2020 <input type="checkbox"/> du 21 au 25 septembre 2020 <input type="checkbox"/> du 12 au 16 octobre 2020 <input type="checkbox"/> du 02 au 06 novembre 2020 <input type="checkbox"/> du 23 au 27 novembre 2020 <input type="checkbox"/> du 14 au 18 décembre 2020 Lieu de formation : CFA-MFR de Coutances ou sur site de l'entreprise
Responsable de l'action, Contact	Suivi administratif : M PRUVOST Patrick patrick.pruvost@mfr.asso.fr Intervenants formation Certiphyto : M CHENU Thierry thierry.chenu@mfr.asso.fr M GABRIOT Yann yohann.gabriot@mfr.asso.fr M JARDIN Rodolphe rodolphe.jardin@mfr.asso.fr M RONGIER Alain alain.rongier@mfr.asso.fr
Evaluation de la formation	Une enquête de satisfaction est réalisée en fin de formation sur portail : https://cfa-mfr-coutances.fr/
Accessibilité aux personnes en situation de handicap	 Pour toute information concernant les adaptations de nos formations nécessaires aux personnes en situation de handicap, contactez notre référent handicap, Mme Jane Anfray (jane.anfray@mfr.asso.fr)